

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 24/2025

OBJET :
Décision modificative
n°1 – budget des eaux
pluviales 2025

Date de convocation :
24/06/2025

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 9
Procuration : 1
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 30 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Eric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, Claude BELLENGER, délégué suppléant, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Sophie GRONDIN à titre consultatif.

Absents excusés : Jérôme FRANCOIS qui donne pouvoir à Nadège MAGNE, Sébastien HUART, Abel LEMBA DIYANGI, Bruno MACE, Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Nadège MAGNE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 18/2025 portant approbation du Budget Primitif 2025 des Eaux pluviales,

Vu la délibération n° 08/2025 portant affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 des eaux pluviales,

Vu la délibération n° 23/2025 portant modification de l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 des eaux pluviales,

Considérant qu'il y a lieu de corriger le montant de l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 des eaux pluviales,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 ci-après :

En section d'investissement :

	Chapitre	Nature/ fonction	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
Recettes	10	1068	431 657,72 €	391 655,22 €	823 312,94 €
	16	1641	2 877 018,65 €	-391 655,22 €	2 485 363,43 €
				0,00	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Nadège MAGNE

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le : 11/07/2025
De sa publication le : 15/07/2025

Le site du SIAVOS

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20250630-24-2025-06
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/06/2025

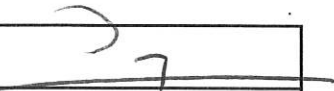
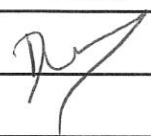
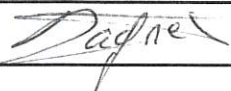
Présenté par Le Président du comité syndical (1),

A Au siège du syndicat, le 30/06/2025

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Auvers-sur-Oise, le 30/06/2025

Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard	
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle	
03 - Le Vice-président - COURTOIS Jean-Pierre	
04 - Le Vice-président - BERNARD Dominique	
05 - Le Vice-président - MACE Bruno	
06 - titulaire - LEMBA DIYANGI Abel	
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre	
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert	
09 - titulaire - DOHY Alexandre	
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme	
11 - titulaire - MAGNE Nadège	
12 - titulaire - HUART Sébastien	
13 - titulaire - MONTAGNIER Eric	
14 - suppléant - MEZIERES Christophe	
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc	
16 - suppléant - ROVIRA Martine	
17 - suppléant - RIO Bernard	
18 - suppléant - LEMAIRE Eric	
19 - suppléant - RENARD Patrice	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 - suppléant - CHAMBERT Stéphane	
21 - suppléant - GONIDEC Laurent	
22 - suppléant - LAPLAIGE Estelle	
23 - suppléant - DAVENNE Thomas	
24 - suppléant - BELLENGER Claude	
25 - suppléant - LOPES Sandra	
26 - suppléant - MOURA-CASSIA Marion	

Certifié exécutoire par Le Président du comité syndical (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Auver-sur-Oise, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.